

Jean Pisani-Ferry : aux Etats-Unis, «une taxe sur les grandes fortunes est un instrument qu'il faut considérer»

 lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/jean-pisani-ferry-aux-etats-unis-une-taxe-sur-les-grandes-

29 janvier
2020

Publié le 29 janv. 2020 à 16h15 Mis à jour le 29 janv. 2020 à 17h12

La question de l'instauration d'une taxe sur la fortune fait son retour dans le débat économique avec la primaire démocrate américaine. Pourquoi cet impôt redevient d'actualité aujourd'hui ?

On assiste à la fin du cycle ouvert avec l'élection de Ronald Reagan en 1980. Depuis, il n'était question que de baisses d'impôts et de réduction du rôle de l'Etat durant les campagnes électorales américaines. Mais cette fois, chez les Démocrates au moins, le sujet des inégalités de revenus et surtout de patrimoine s'est imposé. On a en effet atteint un niveau corrosif d'inégalités de patrimoine aux Etats-Unis : la part du 0,1 % supérieur dans la richesse totale a triplé depuis 1980, passant de 7-8% à plus de 20 %. Dans le même temps, les patrimoines des 40 % les moins riches de la population ont baissé. C'est donc devenu un sujet absolument majeur.

L'impôt sur la fortune, le débat qui monte aux Etats-Unis

Pourquoi miser sur la fiscalité plutôt que sur la politique de concurrence pour contrer ce phénomène ?

Thomas Philippon a bien mis en évidence l'impact de l'affaiblissement de la concurrence aux Etats-Unis. Quand on voit des cas comme celui de Jeff Bezos, le fondateur d'Amazon, on peut se demander si une politique de concurrence plus efficace traquant les monopoles ne serait pas pertinente pour traiter ces problèmes d'inégalités. Il ne faut pas essayer de tout faire par la fiscalité. Celle-ci conserve cependant son rôle, mais en l'adaptant aux nouvelles modalités d'accumulation de capital. Regardez la liste des Américains les plus riches : leur fortune vient souvent de gains en capital, c'est-à-dire de la plus-value accumulée année après année, pas de l'épargne et du revenu. Dans cette situation, l'impôt sur le revenu est inefficace - car le revenu de ces riches Américains n'est qu'une fraction infime de ce qu'ils gagnent en capital. Les gains en capital sont souvent latents plutôt que réalisés, et on ne peut pas attendre de l'impôt sur la succession une réponse à l'accumulation d'immenses fortunes par des gens qui ont entre 30 et 50 ans. De là vient la proposition d'Emmanuel Saez et Gabriel Zucman de créer une taxation sur les grandes fortunes. Elle a été reprise par Elizabeth Warren.

Pour vous, une taxe sur les grandes fortunes redevient un instrument pertinent de politique économique ?

Pour un économiste, ce n'est pas un instrument de premier rang. La proposition d'imposition de la fortune suscite outre-Atlantique un débat très vif et d'ailleurs très instructif sur les finalités et les effets d'une telle mesure. Mais dans le monde réel, si l'on considère qu'un certain niveau d'accumulation d'inégalités est corrosif pour la société, c'est un instrument qu'il faut considérer.

Quel est le taux adéquat pour une telle taxe ?

Elisabeth Warren avait initialement proposé de taxer à 2 % au-dessus de 50 millions de dollars de fortune et à 3 % au-delà d'un seuil de 1 milliard de dollars, puis elle est passée à 3 % et 6 %, ce qui en fait des taux confiscatoires. En tout état de cause, il est peu probable que cette taxe s'impose à court terme même si Elisabeth Warren était élue : l'imposition des fortunes n'est pas une compétence fédérale. En revanche la question de l'imposition des plus riches ne va pas disparaître de sitôt du débat aux Etats-Unis. Elle va peut-être émerger sous la forme d'une réforme de l'imposition des plus-values.

Votre appel à reconsidérer la taxation des grandes fortunes vaut-il pour l'Europe également ?

Il est clair que les chiffres d'accumulation de richesses sont très différents en Europe. Quand on parle d'inégalités dans la distribution des revenus, on parle d'abord des Etats-Unis, puis d'un certain nombre de pays émergents comme la Chine, et ensuite du Royaume-Uni, de l'Allemagne et sensiblement moins de la France. Cela n'empêche pas d'avoir ce débat en Europe également, même si la concurrence fiscale entre Etats pose des problèmes qui n'existent pas aux Etats-Unis. La condition est de poser le débat en des termes très différents de ceux de l'ancien ISF français.

Vous ne prônez donc pas une réhabilitation de l'ex-ISF ?

Ce que défendent Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, c'est de taxer l'ensemble de la richesse mais à partir d'un seuil élevé, et ce afin d'avoir un impôt à l'assiette aussi large que possible. C'est tout le contraire de ce qui existait en France avec l'ISF, dont le seuil était bas et qui pour cette raison même souffrait d'un problème massif de mitage de l'assiette, qui faisait que le taux effectif pour le 0,1% des gens les plus riches était extrêmement faible. Le profil redistributif de cet impôt n'était pas adéquat, et il pénalisait la mobilité du capital puisque l'outil de travail était exonéré alors que la sortie était taxée. Je n'ai pas le moindre regret à l'égard de l'ISF.

En supprimant l'ISF, la France ne se retrouve-t-elle pas malgré tout à contre-courant ?

En ces matières, la France est rarement en avance. Mais la vraie question, c'est de savoir si la combinaison actuelle choisie pour l'imposition des ménages - à savoir l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la seule fortune immobilière et la « flat tax » sur les revenus du capital - est assez puissante pour contenir la hausse des inégalités. Avons-nous besoin d'un nouvel outil ? En France, comme l'innovation est plus faible qu'aux Etats-Unis, la dynamique d'accumulation du capital est moins forte. Mais même dans l'Hexagone, il ne faut pas écarter la possibilité de recourir à de nouveaux instruments fiscaux. Une

évaluation a été lancée. Attendons ses résultats pour connaître les effets de la suppression de l'ISF. Le débat reviendra certainement dans quelques années, sans doute à l'occasion de la présidentielle.